

Familles en difficulté: l'aide éducative à domicile est saturée

Social Le dispositif de la protection de l'enfance se retrouve sous une pression très forte en ce début d'année. Les ressources manquent cruellement.

Chloé Dethurens

Des foyers surchargés, des hospitalisations sociales plus longues, un manque de familles d'accueil: à Genève, le dispositif de protection de l'enfance est particulièrement saturé en ce début d'année. Pour éviter les placements, des mesures de soutien à domicile existent. Mais cette prestation – l'Aide éducative en milieu ouvert (AEMO) – est aussi prise d'assaut. Dans un message au personnel, la direction du Service de protection des mineurs (SPMi) reconnaît une situation très tendue.

L'AEMO vise à apaiser les tensions dans les familles en difficulté. Un éducateur accompagne les parents à domicile, une ou plusieurs fois par semaine, durant un an au maximum. Cela peut concerner des familles avec bébés, de jeunes enfants comme des adolescents jusqu'à 18 ans. Cet accompagnement est aussi proposé en cas de séparation parentale, dans le cadre d'un droit de visite.

Cette aide est dispensée par la Fondation officielle de la jeunesse (FOJ), les associations Agapé et Filinea, sur délégation du Canton. Parfois en urgence. Le SPMi la demande «soit parce qu'il a reçu un signalement de la police, de l'école, de professionnels de santé ou du social, des parents, ou par le Tribunal, indique Julien Thorens, secrétaire général adjoint chargé de la communication. Pour évaluer la situation, le SPMi recueille le point de vue du réseau autour des enfants et de la famille, il ne décide jamais seul. Si les parents ne sont pas d'accord, le tribunal tranche.»

Demande pas couverte

Ces prestations sont très sollicitées. Depuis la création du service en 2009, les demandes n'ont cessé d'augmenter. Aujourd'hui, 603 familles sont suivies, soit 60% de plus qu'il y a six ans. Mais l'offre ne couvre pas la demande et les listes d'attente sont fréquentes. La FOJ, par exemple, connaît depuis trois ans une aug-



Les collaborateurs du SPMi (Service de protection des mineurs) débrayent parce qu'on leur ôte une semaine de vacances. Les renforts dans la branche se font attendre. Laurent Guiraud

mentation annuelle de 10% du nombre de mineurs suivis.

Les mesures AEMO demandées notamment par le Tribunal des mineurs ont coûté 2,3 millions de francs en 2025. C'est près d'un million de plus que ce qui avait été budgété. La Commission des finances du Grand Conseil a d'ailleurs refusé d'octroyer un crédit supplémentaire face à ce surcoût.

L'accompagnement éducatif lors des droits de visite assuré par l'association Filinea est lui aussi saturé depuis fin 2025. Ses prestations ne pouvant être étendues pour des raisons de budget, des familles sont privées de ce service depuis des mois.

Selon nos informations, le SPMi a été sommé de bloquer les nouvelles demandes jusqu'en février. Quelque 60 situations sont sur liste d'attente. Le point rencontre de la FOJ, qui assure le même mandat, voit lui aussi le nombre de cas augmenter, avec 283 familles suivies en 2024 (contre 261 en 2023). Contactée, l'association renvoie au DIP.

Pourquoi cette augmentation? Le DIP constate une «aggravation de problématiques familiales im-

pactant les enfants». Mais le succès de l'AEMO s'explique aussi car «ces outils fonctionnent bien, ont fait leurs preuves et sont mis en avant par les travailleurs en protection de l'enfance».

Les renforts ne sont pas pour tout de suite. Le budget 2026 de l'État prévoyait de doter l'AEMO petite enfance de 300'000 francs supplémentaires, pour pouvoir suivre dix situations simultanément (en plus des 31 actuelles). Pour le droit de visite, il était prévu 0,7 million pour accompagner 40 familles et supprimer l'attente. Mais le budget n'a pas été voté, et le Canton vit sur les douzièmes provisionnels.

Un service mis en pause

Un autre service visant à aider à domicile les familles en difficulté a été mis en stand-by. L'Action préventive en milieu familial (APMF) était proposée sur demande des parents. Il s'agissait d'agir en amont, avant que les familles soient dépassées et que d'autres instances, comme le SPMi, entrent en jeu.

Cette prestation, qui a permis de suivre plus de 2800 mineurs depuis 2013, a été suspendue

faute de financement. Une fondation, qui assurait 500'000 francs de fonds, s'est retirée en 2023. Aujourd'hui, l'idée est de miser surtout sur des fonds publics. La reprise de la prestation est prévue pour 2027.

Au vu de la situation, le message de la directrice du SPMi adressé au personnel se justifie: le dispositif de protection de l'enfance déborde de toutes parts. Dans la demande de crédit supplémentaire adressée à la Commission des finances, on lit que les hospitalisations sociales, dont la durée a doublé entre 2023 et 2025, ont coûté 4,3 millions de plus.

La prise en charge renforcée de certains mineurs en éducation spécialisée représente 4,1 millions. Les cas complexes – 14 mineurs au total – nécessitant une structure particulière ont exigé 6 millions de plus. Les placements à domicile (avec éducateur présent de manière intensive) se chiffrent à 0,8 million. Enfin, l'augmentation temporaire de la capacité d'accueil des foyers a coûté 0,6 million de plus.